

Compte-rendu du Comité de projet de Lespéron – La Fayette

Le comité de projet du projet éolien dit de « Lespéron – La Fayette » s'est tenu en salle des fêtes de Lespéron le mardi 13 octobre 2026 à 10h00 et s'est terminé à 12h05.

A ce comité de projet ont été invités les maires ou un représentant des communes d'implantation (Lespéron et Saint-Paul-de-Tartas) et de toutes les communes limitrophes (Coucouron, Saint-Arcons-de-Barges, Barges, Landos, Saint-Etienne-du-Vigan, Pradelles, Langogne, Luc, Cellier-du-Luc, Saint-Alban-en-Montagne, Lavillatte) et des communes dont au moins une partie du territoire se situe à moins de 6km du projet (Naussac-Fontannes, Le Plagnal, Lanarce, Issanlas). Ont également été conviées les communautés de communes concernées, à savoir la communauté de communes Montagne d'Ardèche et celle du Pays de Cayres et de Pradelles. Un mail informant les préfectures de l'Ardèche et de la Haute-Loire de la tenue de ce comité du projet a été transmis aux Sous-préfètes des arrondissements concernés.

La feuille de présence en annexe de ce document relate la présence de :

- LINOSSIER Jean, Maire honoraire (ancien maire de Lespéron),
- VIDAL Christian, Délégué EnR Communauté de communes Montagne d'Ardèche,
- MADINIER Georges, Conseiller Saint-Paul-de-Tartas,
- BOYER David, Conseiller Saint-Paul-de-Tartas,
- FAUCHER Claude, Maire de Saint-Paul-de-Tartas,
- ROBERT Alain, Maire de Pradelles,
- TEYSSIER Aurélien, Maire de Saint-Etienne-du-Vigan,
- LOUIS Michel, Maire de Lespéron,
- LAPATA Béatrice, Maire de Le Plagnal,
- CHAZE Jean-Louis, Développeur Territorial Boralex,
- AUDIARD Alex, Chef de projet Boralex,

Ce comité de projet avait pour but de présenter le projet éolien aux différentes parties prenantes locales, à proximité du territoire d'implantation et poursuivre la concertation. Il est régi par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie et le décret d'application, Art. R. 211-10. Ceux-ci prévoient entre autre la composition du comité de projet et les éléments à présenter. Un comité de projet n'est pas nécessaire si le projet se situe en zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), dans le cas présents, le projet se situe en ZAE nR solaire initiée par l'ancienne municipalité de Saint-Paul-de-Tartas et validée en Haute-Loire et en ZAE nR éolien initiée par l'ancienne municipalité de Lespéron et non encore validée en Ardèche, c'est pourquoi le comité est réalisé.

Lors de ce comité ont été présentés les éléments suivants :

- Le contexte du comité de projet
- Le porteur de projet
- L'historique du projet
- Les étapes de développement passées et à venir
- La zone d'étude
- Le projet retenu (localisation, chiffres, emprises)
- Les enjeux rencontrés (Oiseaux, Chauve-souris, Flore, Habitations, Habitats naturels, Faune terrestre et aquatique, Zones humides, Paysage, Patrimoine, Acoustique)
- Balisages lumineux des éoliennes
- Raccordement extra-parc
- Les retombées fiscales
- Quelques photomontages

S'en est suivi une phase d'échanges, de questions et réponses entre les différents interlocuteurs présents au comité, les points abordés ont notamment été les suivants :

- L'accessibilité aux éoliennes et aux différents chemins les desservant, en particulier en cas de rave-party a fait l'objet d'échanges, notamment dans le but de faciliter les interventions de la gendarmerie. Il a été précisé que différents types de chemins et types de propriétés de parcelles existaient sur ce projet. Des chemins accessibles à tous faisant partie des voiries communales, des chemins qui seront créés dans des parcelles appartenant au domaine privé des communes ou au domaine privé de particuliers, dans ce cas il est nécessaire d'avoir l'autorisation des propriétaires pour accéder, et des parcelles communales.
- Boralex rappelle que des échanges avec l'Armée avaient eu lieu il y a quelques années dans le but d'un travail sur les balisages lumineux nocturnes des éoliennes. L'objectif serait de trouver un moyen d'éteindre les éoliennes la nuit sans nuire à la circulation aérienne et aux activités aéronautiques. Une reprise des échanges sur ce sujet a eu lieu, avec de nouveaux tests en conditions réelles, pour l'heure prévus au printemps 2027 sur le parc éolien de Sources de La Loire à Saint-Cirgues-en-Montagne. Il est rappelé que l'analyse de l'Armée sur le projet éolien de Lespéron – La Fayette reste déterminante à son aboutissement, le projet se situant dans le SETBA Ardèche (Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude).
- Des échanges ont eu lieu sur les répartitions économiques et fiscales entre les différents propriétaires et territoires (communes, communautés de communes et départements), dans le

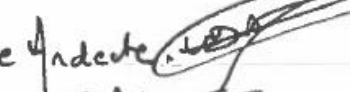
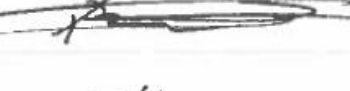
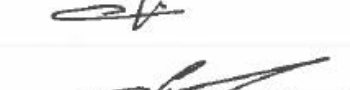
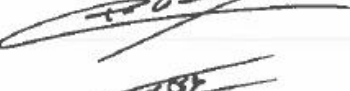
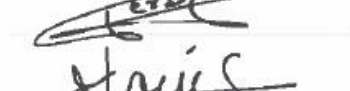
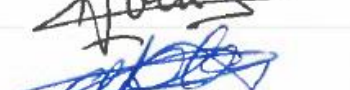
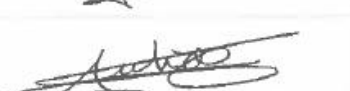
but d'essayer de trouver une répartition équitable et juste entre les territoires, notamment en fonction des impacts paysagers. Ces échanges ont notamment amené à la réflexion de la répartition de l'IFER entre les EPCI et les communes.

- Les prochaines étapes du projet, son instruction et notamment son acceptation ont également fait l'objet d'échanges. L'activité de l'association « Pas d'éolienne à La Chabassole » a été évoquée.

Les échanges furent cordiaux tout au long du comité de projet, chacun a pu exprimer son ressenti et ses attentes quant au projet.

ANNEXE :

BORALEX**FEUILLE DE PRESENCE** – Comité de projet éolien Lespéron – La Fayette

NOM Prénom	Fonction	Signature
LINOSIER Jean	Maire honoraire	
CHASSIGNAT Michel	Délégué COTCOT d'Antenne Indochine	
MADEMIN Georges	Conseiller St Paul	
BOYER DAVID	Conseiller ST PAUL	
FRUCHET Claude	Maire St Paul de Tignes	
Alain ROBERT	Maire de Pradelles	
Teyssier Aurélien	Mairie St Etienne de Vigor	
Michel LOUIS	Maire de Lespéron	
LAPATA Béatrice	Maire de Plagnal	
CHAZE Jean-Louis	DT Boralex	
AUDIARD Alex	Chef de projet - BORALEX	